

Le 14 Septembre 2005

Par courriel : autoroute30@bape.gouv.qc.ca
Att : Mme Renée Poliquin

Bape,
Coordonnatrice du secrétariat à la commission,
575 rue St-Amable, b.2.10
Québec, GIR 6A6

Opposition au tronçon Jean- Leman, audiences publiques 2005

Encore des audiences publiques pour l'autoroute 30. Y'en aura-t-il d'autre? Dieu seul le sait et le diable s'en doute. En 2002, le BAPE a préféré le tracé en zone agricole et je suis certain que le BAPE ne s'attendait pas à tenir une audience publique en 2005 sur l'autoroute 30 entre Candiac et Ste-Catherine.

Quand il a favorisé le tracé en zone agricole, sans pour autant rejeter le tracé sur la 132, le BAPE a choisi d'utiliser des bretelles le long de l'autoroute 15 pour joindre le tronçon Candiac-Brossard de l'autoroute 30. À ce moment, le ministère des Transports n'a jamais indiqué au BAPE que la fluidité de la circulation serait difficile. Pourquoi le ministère des Transports essaie de nous faire croire que le tronçon Jean-Leman est maintenant essentiel?

La fluidité de la circulation n'est pas plus assurée à l'ouest du tronçon en zone agricole de St-Constant. Des statistiques démontrent que 2 camions sur 3 passent de Candiac au Pont Mercier pour se rendre dans les parcs industriels de l'Ouest de l'Île de Montréal. Comment la fluidité sera assurée à l'ouest du tronçon en zone agricole? Dans ce cas, il y a de forte chance qu'une autre audience publique se tienne sur l'autoroute 30 parce qu'il faudra construire un autre tronçon.

Pierre Elliot Trudeau disait 'fini les foliès'. Il est grand temps de s'en inspirer et de ramener l'autoroute 30 dans l'axe de la 132.

Mon opinion : contre le tracé Jean Leman, contre l'autoroute 30 au sud, contre les décideurs politiques qui ne respectent pas l'environnement et la population. Je me souviendrai.

Marie-Claude Perras,